

# LETTRE SAGIR

N° spécial - août 2009

# SPÉCIALE

www.oncfs.gouv.fr/recherche/reseaux/sagir.php

## OPÉRATION TOXICOVIGILANCE SEMIS COLZA

Surveillance particulière des mortalités de la faune sauvage

du 10 août au 31 octobre 2009

dans et autour des champs de colza

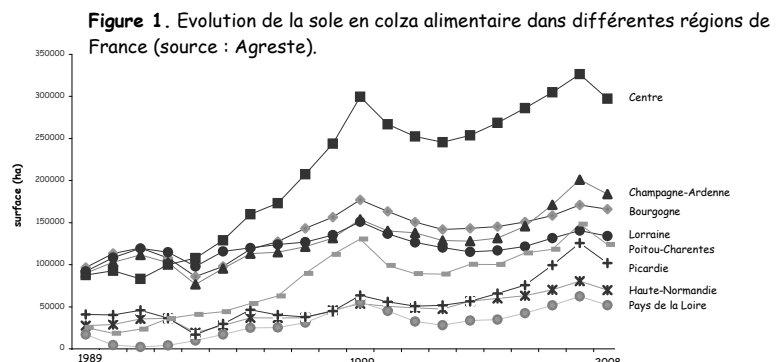
**Pourquoi ?** Le colza est la 3<sup>ème</sup> culture en France derrière les céréales à paille et le maïs. Il occupe 1,6 millions d'hectares, soit 8,7 % de la surface cultivée (données Agreste 2008). La sole représentée par cette culture a augmenté en moyenne de 1.7 en France entre 1998 et 2008 (voir fig. 1). Elle a plus que doublé en Champagne-Ardenne et en Haute-Normandie et même triplé en Picardie.

**Une culture peu favorable à la perdrix grise :** les assolements blé-colza n'ont jamais permis de fortes densités de perdrix ! Même si le colza constitue un des seuls couverts en hiver, la surface importante des parcelles, fréquemment en monoculture (céréales à paille - colza), récoltées en juillet en même temps que le blé - *tous les couverts disparaissent sur un court pas de temps* - les semis entre mi-août et mi-septembre entraînant une préparation rapide des sols après les récoltes d'été, une culture semée pour 50 % des surfaces avec un labour enfouissant les graines et limitant la disponibilité alimentaire pour la faune, ne sont pas favorables à l'espèce. Le colza est également une culture particulièrement sensible qui fait l'objet d'un programme de traitement phytosanitaire complet, en particulier lors du semis et de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles (voir tab. I). Il nécessite en particulier un traitement molluscicide en année moyenne en limaces. Ces traitements ne sont pas sans risque, en particulier lors de l'épandage des granulés à la surface du sol en cas d'infestation ([http://www.oncfs.gouv.fr/choisissez\\_dosez/choisissezetdosez\\_specialites.pdf](http://www.oncfs.gouv.fr/choisissez_dosez/choisissezetdosez_specialites.pdf)).

pomme de terre	19,1
betterave	15,6
<b>colza</b>	<b>7,3</b>
pois	6,7
blé tendre	6,3
orge	5,8
blé dur	4,1
maïs	3,3
tournesol	2,8

Tableau I. Nombre de traitements phytosanitaires pour les parcelles traitées (source : Agreste, enquête 2006).

Suite page 2



Pour toute utilisation d'éléments de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :

# OPÉRATION SPÉCIALE TOXICOVIGILANCE COLZA



**Contexte suite de la page 1** La perdrix grise a connu un très mauvais succès de la reproduction en 2008 dans le Centre-Nord de la France et aurait subi une mortalité importante au printemps. Une suspicion forte d'intoxication par des anti-limaces a résulté de l'observation de traitements à l'automne 2007 et au printemps 2008, sans qu'une preuve tangible n'ait pu être apportée. Cette opération spéciale est donc une invitation faite aux observateurs des réseaux SAGIR et Perdrix/Faisan (voir Lettre du réseau Perdrix/Faisan spécifique) de collecter des données de terrain pour documenter le risque effectif en nature. Au delà des anti-limaces et de la perdrix, l'opération s'inscrit dans un objectif plus global de surveillance des mortalités associées éventuellement aux produits phytosanitaires utilisés dans la culture du colza, depuis les semis (utilisation de semences traitées) jusqu'aux premiers stades végétatifs (les plus sensibles aux attaques de limaces). Cette opération participe à la surveillance biologique du territoire et s'inscrit dans le périmètre du plan ECOPHYTO 2018.

<http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/phyto-2018-plan-pour>

**Comment ?** L'opération consiste en la collecte de toute espèce d'oiseau ou de mammifère sauvage, trouvé mort ou malade, dans ou à proximité des parcelles de colza - jusqu'à une distance de 500 mètres - du 10 août au 31 octobre 2009. Cette période couvre le semis jusqu'au stade 2-4 feuilles. Une attention particulière sera portée aux oiseaux granivores et animaux susceptibles de consommer des semences de colza traitées ou des granulés anti-limaces. Les passereaux seront donc une cible privilégiée ainsi que la perdrix grise.

Pour chaque cas de mortalité, isolé ou groupé, une fiche SAGIR est renseignée avec le maximum de détails.

Dans le cas d'une mortalité groupée, **tous les animaux, absolument tous, sont collectés.**

Chaque animal est autopsié par le laboratoire d'analyse habituel selon le protocole général SAGIR.

Même si la cause de la mort a été identifiée par le laboratoire, le foie et le jabot/gésier ou l'estomac de chaque animal sont  **systématiquement** prélevés et envoyés au laboratoire de l'Ecole Vétérinaire de Lyon pour une analyse toxicologique.

(voir les détails en page 3)

**Quel coût ?** Dès lors que le cas répond au protocole, toutes les analyses - de l'autopsie à la toxicologie en passant par les autres examens complémentaires justifiés par le tableau nécropsique - sont financées dans le cadre de cette opération spéciale. Les fédérations départementales des chasseurs (FDC) n'ont pas à supporter le coût des analyses pour les animaux rentrant dans le protocole.

Les laboratoires d'analyse transmettent leurs factures à :

**Réseau SAGIR**

**Office national de la chasse et de la faune sauvage  
BP 20 - 78 612 Le Perray en Yvelines Cedex**

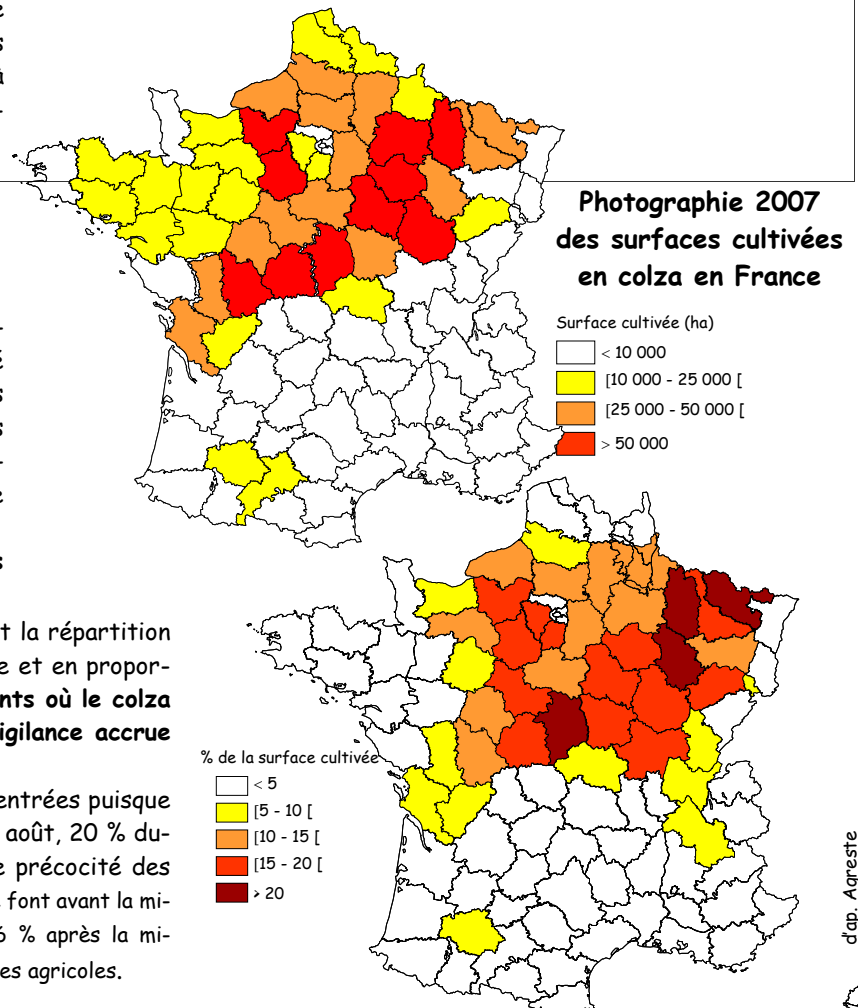
## Quels territoires ?

Le colza se rencontre à peu d'exceptions près partout en France. Il est toutefois surtout représenté dans la moitié nord, avec des surfaces dépassant les 50 000 ha dans plusieurs départements des régions Centre, Poitou-Charentes, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine, représentant parfois plus de 20 % de la surface cultivée.

**L'opération concerne donc tous les départements** dès lors que le colza y est cultivé.

A titre d'information, les cartes ci-jointes montrent la répartition géographique du colza en 2007, en surface couverte et en proportion de la surface cultivée occupée. **Les départements où le colza est le plus présent sont ceux pour lesquels une vigilance accrue est susceptible d'être la plus efficace.**

Les dates de semis du colza sont relativement concentrées puisque 75 % des surfaces sont semées entre le 15 et le 31 août, 20 % durant la quinzaine suivante. On observe une certaine précocité des semis en Lorraine (10 % des semis dans cette région se font avant la mi-août) et un certain retard en Franche-Comté (36 % après la mi-septembre) - source enquête Agreste 2006 sur les pratiques agricoles.



d'ap. Agreste

Pour toute utilisation d'éléments de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :

Réseau SAGIR, 2009, Surveillance sanitaire de la faune sauvage en France. Lettre spéciale août 2009. Ed. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Paris, 4p.

# OPÉRATION SPÉCIALE TOXICOVIGILANCE COLZA

# PROTOCOLE



Tout au long de l'opération, le responsable du réseau SAGIR se tient à la disposition des ITD SAGIR pour les aider à animer le réseau au niveau départemental et à mettre en œuvre le protocole.

## Contact :

SAGIR national  
01 30 46 60 24  
sagir@oncfs.gouv.fr

- 1 Découverte** d'un oiseau ou d'un mammifère sauvage, mort ou malade, dans une parcelle de colza ou à moins de 500 mètres d'une parcelle de colza par un observateur du réseau SAGIR ou du réseau Perdrix/Faisan, entre le 10 août et le 31 octobre 2009  
⇒ le cas répond au protocole
- 2 Collecte** de l'animal selon les règles d'hygiène et de sécurité. Prendre **tous** les animaux lors de cas groupés, même de différentes espèces.
- 3 Renseignement** de la fiche SAGIR (voir page 4), conservation du feuillet n° 5 (le jaune), par l'observateur. Si possible, 1 fiche / animal en cas de cas groupés. Information par l'observateur d'au moins un des deux interlocuteurs techniques du réseau (ITD FDC et/ou ITD ONCFS). L'ITD contacté par l'observateur se charge d'informer son homologue.
- 4 Transport** dans la journée vers le laboratoire d'analyse habituel ou conservation au réfrigérateur si transport le lendemain ou congélation si transport décalé (distance, disponibilité personnel, ...).
- 5 Autopsie** réalisée par le laboratoire d'analyse habituel. Rapport d'analyse **ET** feuillet n° 1 de la fiche SAGIR transmis aux 2 ITD (FDC et ONCFS) **ET** à l'AFSSA (Marie Moinet) par le laboratoire d'analyse. Facture transmise au coordinateur du programme à l'ONCFS (Olivier Mastain) par le laboratoire d'analyse. (voir adresse page 2)
- 6 Prélèvement systématique** du foie **ET** du jabot/gésier (oiseau) ou de l'estomac (mammifère) par le laboratoire d'analyse même si la cause de la mort a été identifiée, et envoi immédiat, accompagné du feuillet n° 3 (vert) de la fiche SAGIR, au laboratoire de toxicologie de l'Ecole Vétérinaire de Lyon (ENVL) pour analyse multirésidus.
- 7 Analyse** toxicologique multirésidus réalisée à l'ENVL. Rapport d'analyse transmis au laboratoire ayant réalisé l'autopsie, aux 2 ITD et à l'AFSSA.
- 8 Centralisation** des résultats dans la base de données SAGIR par l'AFSSA. L'AFSSA transmet les résultats reçus au coordinateur du programme à l'ONCFS en temps réel.
- 9 Traitement** et synthèse des résultats, rapport de l'opération par le responsable scientifique du réseau. **DECEMBRE 2009**

# OPÉRATION SPÉCIALE TOXICOVIGILANCE COLZA

## EXEMPLE DE FICHE SAGIR RENSEIGNÉE

La fiche SAGIR est renseignée par l'observateur, éventuellement avec l'aide de l'ITD SAGIR ou du laboratoire. Les lignes et case renseignées dans cet exemple sont les plus importantes.

DÉPARTEMENT DE \_\_\_\_\_

**SURVEILLANCE SANITAIRE NATIONALE DE LA FAUNE SAUVAGE - SAGIR -**

N° de fiche ONCFS (SAGIR) **101901**

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Direction des études et de la recherche  
Unité sanitaire de la faune  
B.P. 20 - 78812 LE PERRAY-en-YVELINES Cedex  
Tél. : 01 30 46 60 00  
Fax : 01 30 46 60 99

Numéro d'enregistrement du laboratoire \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Établie par **M. Elis BRID, Ligescourt (80), tél : 03 00 90 07 12**  
Adresse complète, y compris le téléphone **ITD informé : FDC 80**

**OBSERVATIONS TRÈS IMPORTANTES**

1°) Une fiche doit être établie pour chaque échantillon.  
Si plusieurs animaux sont trouvés morts en même temps, préciser le nombre d'animaux trouvés par espèce, d'une part, et le nombre d'animaux remis au laboratoire, en indiquant en A - 2°) leurs numéros SAGIR, d'autre part.  
2°) Ne prélever en aucun cas les marques portées par l'animal.  
3°) Porter l'animal directement au laboratoire ; si ce n'est pas possible l'envoyer en emballage isotherme et réserve de froid.  
4°) En cas de mortalité massive de cause inconnue, prévenir sans délai la D.E.R. - Unité Sanitaire de la Faune de l'O.N.C.F.S. (U.S.F.).

**A - RENSEIGNEMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

3°) Date de la découverte **25 08 2009** Heure \_\_\_\_\_  
Éventuellement, mise en congélation \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_  
Commune **PONCHES-ESTRIVAL (80) au lieu-dit Grand Vent** Code INSEE \_\_\_\_\_  
Lieu de découverte\* : cultures\*\*  bois\*\*  friches  zone habitée  prairie  étang   
Précisions complémentaires : **à 150 m parcelle colza / X = 5672290 et Y = 2591044 / semences colza partiellement découvertes / pluies récentes**

2°) ESPÈCE	ANIMAL TROUVÉ*	AUTRES CAS SEMBLABLES
<b>perdrix grise</b>	MORT <input checked="" type="checkbox"/>	Autres animaux trouvés en même temps : <b>2 autres animaux</b> dont <b>2</b> animaux portés au laboratoire accompagnés de fiches SAGIR <b>101902 (alouette) et 101903 (perdrix)</b>
	VIVANT <input type="checkbox"/>	

3°) Sexe\* : mâle  femelle   
Age (en mois ou années) : \_\_\_\_\_  
Condition physique\* : bon état  maigre ou cachectique   
4°) Signes extérieurs particuliers de l'animal lors de la découverte : **jabot plein**  
5°) Échantillon transmis dans le cadre d'une étude :  oui  non  
Si oui, préciser laquelle : \_\_\_\_\_  
Échantillon remis ou envoyé le \_\_\_\_\_ au Laboratoire Départemental de \_\_\_\_\_ (insérer la mention étudié)

**B - RENSEIGNEMENTS A FOURNIR DANS LA MESURE DU POSSIBLE**

Densité évaluée de l'espèce aux 100 hectares : \_\_\_\_\_  
Suppositions du découvreur sur la cause de la mort : \_\_\_\_\_  
Animal provenant de lâcher : oui  non

**C - RENSEIGNEMENTS A FOURNIR EN CAS DE PRÉSUMPTION D'INTOXICATION**

Produits suspectés :  
- Produits à usage agricole, indiquer leurs noms : \_\_\_\_\_  
Mode de traitement : \_\_\_\_\_  
- Produits à usage industriel, indiquer leurs noms : \_\_\_\_\_

**D - RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES DEMANDÉES :**  
**TOXICOLOGIE LYON**

\* : cocher la case correspondante.  
\*\* : préciser la nature. Ex. 1 - Destinaire : Laboratoire Départemental.

**1** Signaler en gros que le cas répond au protocole en mentionnant « **VIGILANCE COLZA 2009** » au stylo bille pour marquer les 5 feuillets de la fiche SAGIR.

**2** Identifiez-vous en tant qu'observateur avec vos NOM, adresse et numéro de téléphone afin de recevoir les résultats. Préciser quel est l'ITD que vous avez informé.

**3** Préciser :

- la date de découverte,
- le lieu précis (commune et lieu-dit). Si cela est possible, préciser les coordonnées GPS,
- la description de l'environnement de la découverte : dans la parcelle de colza ou à une certaine distance, stade végétatif du colza ...

**voir encadré spécifique en bas de page.**

**4** Préciser l'espèce, si l'animal a été trouvé seul ou avec d'autres, s'il a été trouvé mort ou malade, capturé facilement, ... Quand c'est possible, préciser son sexe et s'il s'agit d'un adulte ou d'un jeune ainsi que sa condition physique selon vous (maigre ou en bon état).

**5** Le feuillet n° 5 (jaune) de la fiche SAGIR est à conserver par l'observateur. Les autres feuillets suivent le cadavre jusqu'au laboratoire.

**Merci d'y penser ! Ces informations sont essentielles pour l'interprétation des résultats !**

### Description du champ de colza à la date de la découverte de cadavre

**SEMENCES :**  toutes enfouies  partiellement à découvert  existence de tas

**PLANTULES :** Stade :  non émergence des plantules  1-2 feuilles  3-4 feuilles  
Etat :  entières  picorées  abrouissement

**TRAITEMENTS ANTI-LIMACES :**  
 en plein champ  enfouissement dans la raie de semis  existence de tas  autre, préciser :

Pour toute utilisation d'éléments de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :